

DELIBERATION DEL-2026-18
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026 A 19H30

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Présent(s) : Thierry BEBERT, Yves PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mathilde THIOU, Frédéric JOURY, Mélanie HERISSE, Philippe PERNET, Claude BEBERT

Absent(s) excusé(s) : Florence HOWELLS

Pouvoirs : Florence HOWELLS à Yves PERRACHON

Secrétaire de séance : Emilie PAREY a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente les dossiers de demande de subventions des associations pour l'année 2026.

Il propose d'étudier les attributions de subventions aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant demandé
Loco-motive	100.00 €
Handi Sport Savoie	100.00 €
AFM Téléthon	200.00 €
Football club des bauges	150.00 €
Association Bauges Solidarité	190.00 €
Bauges ski Nordique	1 250.00 €
Banque alimentaire	150.00 €
Bauges culture ABC	150.00 €
Centre de sauvegarde de la faune et de la Flore	100.00 €
Club d'escalade Bauju	200.00 €
Ecole primaire Lescheraines	50.00 €
Sepas impossible	100.00 €
Société d'économie Alpestre	150.00 €
Allianz in den Alpen	50.00 €

Les subventions attribuées seront inscrites au budget primitif 2026, compte 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'attribuer les subventions suivantes aux associations comme listées ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
Loco-motive	100.00 €
Handi Sport Savoie	100.00 €
AFM Téléthon	200.00 €
Football club des bauges	150.00 €
Association Bauges Solidarité	190.00 €
Bauges ski Nordique	1 250.00 €
Société d'économie Alpestre	150.00 €
Allianz in den Alpen	50.00 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que les conseillers membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote des subventions accordées à celles-ci.

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Le secrétaire de séance